

**CONSEIL MUNICIPAL N°5**  
**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

**Présents :** MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET (arrivée au point 10), M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, DUMONT, M. CELESTIN, MMES DUPREY, EGEE, MM. MARGUERON, PREVOTAT.

**Représentés :** MME COMBARET représentée par M. LOBET (jusqu'au point 9)

MME CHASSIER représentée par MME DUMONT

M. LALLEMAND représenté par M. DUFOUR

**Secrétaire de Séance :** M. MERLIN ERIC

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

**Rappel de l'ordre du jour**

- |                                                                                                                        |                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Procès verbal de la séance précédente                                                                               | 8. Domaine et patrimoine : avenant à la convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement en matière de conseil en énergie partagé (CEP) |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT                                      | 9. Domaine et patrimoine : délivrance des coupes de bois : EPINAC-DIT et DINAY                                                              |
| 3. Finances locales : complément des subventions aux associations                                                      | 10. Domaine et patrimoine : conventions et avenants d'occupation de locaux avec diverses associations                                       |
| 4. Finances locales : remboursement d'arrhes suite à l'annulation de la location de la salle des fêtes                 | 11. Domaine et patrimoine : passation d'une convention pour le piégeage des pigeons                                                         |
| 5. Intercommunalité : fonds de concours                                                                                | 12. Culture : convention de partenariat avec le comité de jumelage                                                                          |
| 6. Intercommunalité : désignation de représentants à la commission locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) | 13. Vœu et motion : avis concernant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage                                       |
| 7. Domaine et patrimoine : SYDESL : enfouissement des réseaux de la rue du 11 Novembre 1918                            | 14. Questions et communications diverses                                                                                                    |

**Minute de silence en mémoire de Monsieur GRILLOT Georges**

**Procès-verbal de la séance précédente :**

Adopté à l'unanimité

**Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :**

**Période du au 25 juin au 16 septembre 2020 :**

Décision n°8 du 12 août 2020 : Domaine et patrimoine : convention occupation d'une partie de la parcelle ZX18.

Décision n°9 du 26 août 2020 : Finances locales : acceptation de dons.

Décision n°10 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 : Modification de la décision n°1 du 16/01/2019, instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place des foires et marchés.

Décision n°11 du 11 septembre 2020 : Assurance : acceptation indemnisation.

Décision n°12 du 11 septembre 2020 : Domaine et patrimoine : Avenant n°1 au bail de location de chasse communale.

**Dont acte**

## **Finances locales : complément des subventions aux associations :**

Après examen des dossiers de demande de subvention en commission, Monsieur le maire propose de fixer le montant des compléments de subventions conformément au tableau ci-dessous. Le versement des présentes subventions sera effectué fin septembre – début octobre après présentation d'un dossier complet.

Dénomination	Sortis lors du vote	Subv. 2020 complément	Subvention exceptionnelle	Vote
<b>Service 09 - Centre de secours</b>				
Amicale des Sapeurs Pompiers		400,00 €		
<b>Service 10 - Affaires scolaires</b>				
AS Collège		500,00 €		
Foyer du Collège		250,00 €		
EREA		50,00 €		
Bâtiment CFA Saône et Loire Autun		150,00 €		
<b>Service 11 - Sports</b>				
E.J.S.E.	CELESTIN Kevin DUMONT Fadette	2 100,00 €		
Judo Club		1 250,00 €		
Badminton Epinac Club		400,00 €		
La Gaule Morvandelle		75,00 €		
La Bienfaisante du Curier		150,00 €		
Société Chasse d'Epinac		50,00 €		
1ère Compagnie d'Archers d'Epinac		300,00 €		
AME		150,00 €		
Amicale Boules Epinacoise		150,00 €		
Epinac Pétanque		200,00 €		
Epinac Basket		400,00 €		
Dynamic Danse		750,00 €		
<b>Service 024 - Loisirs et culture</b>				
Foyer rural d'Epinac		200,00 €		
Batterie Fanfare		200,00 €	600,00 €	
Epinac entre en Scène		200,00 €	600,00 €	
<b>Service 999 Générique</b>				
Conjoints survivants et parents d'orphelins		100,00 €		
FNACA		150,00 €		
Comité de Jumelage d'Epinac	NICOLAS J-F EGEA Christine FOURNIER M-C COMBARET Aurore	300,00 €		
Amicale des Donneurs de Sang		100,00 €		
France ADOT 71		100,00 €		
Papillons blancs Blanzay		100,00 €		
L'Arche	DENIZOT Anita	200,00 €		
Amicale du Chêne Vert		150,00 €		
Les trompes de la vallée de la Drée		100,00 €	500,00 €	
Notre nature de demain	MERLIN Eric	100,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>9 325,00 €</b>	<b>1 700,00 €</b>	

**Adopté à l'unanimité**

## **Finances locales : remboursement d'arrhes suite à l'annulation de la location de la salle des fêtes :**

Suite aux directives gouvernementales et à l'état d'urgence entré en vigueur pour faire face à l'épidémie de Covid-19, certaines locations de la salle des fêtes ont été annulées. Il est proposé au conseil d'autoriser le remboursement des encaissements d'arrhes des locations suivantes :

- 131,50 € au Foyer du Collège pour le loto du 3 octobre prochain,
- 105,50 € à l'association « Les Veuves Civiles » pour le thé dansant du 10-11 octobre,
- 256 € à Madame POULALIER Julie pour son mariage du 17-18 octobre.

Il est également proposé au conseil municipal de permettre à Monsieur le maire la reconduction de l'autorisation de remboursement automatique en cas de prolongation des restrictions sanitaires concernant le regroupement de personnes.

**Adopté à l'unanimité**

## **Intercommunalité : fonds de concours :**

Par délibération en date du 2 octobre 2018, le conseil municipal a approuvé le Pacte de Confiance, de Solidarité Financière et Fiscale pour la période 2018-2020 ainsi que son règlement d'intervention. Le pacte prévoit le versement de fonds de concours aux membres communs à la CCGAM :

- Une, dite de « garantie » dont le montant est fonction du FPIC,
- Une, dite de « solidarité » conditionnée à la non augmentation des taux communaux sur la période de 2018 à 2020.

La Commune doit préciser si l'objet de cette subvention porte sur le fonctionnement, l'investissement, ou la nature des équipements communaux. Le fonds de concours est au maximum égal à la moitié du "reste à charge" de la Commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- de retenir comme éligibles au fonds de concours de la CCGAM, les dépenses de fonctionnement des services publics communaux (salle des fêtes, salles de sports, salles associatives, services techniques et administratifs),
- de solliciter le fonds de concours auprès de la CCGAM, d'un montant de 30 085,08 €, équivalent au montant octroyé à la commune dans l'enveloppe dite, de « garantie » et dans l'enveloppe dite, de « solidarité », au titre de l'exercice 2020.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

### **Intercommunalité : désignation de représentants à la commission locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

Le Conseil Communautaire de la CCGAM a fixé par délibération le 20 juillet 2020, la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Elle est composée d'au moins un membre par commune et de 86 membres, selon la même répartition par communes, que pour le Conseil Communautaire.

1. Proposition des représentants pour notre commune :

- M. NICOLAS Jean François
- M. LOBET René
- Mme COMBARET Aurore
- M. PREVOTAT Jean-Michel

**Adopté à l'unanimité**

### **Domaine et patrimoine : SYDESL : enfouissement des réseaux de la rue du 11 Novembre 1918 :**

Le conseil municipal a décidé, à l'occasion des travaux d'eau et d'assainissement de la rue du 11 Novembre 1918, l'enfouissement d'une partie des réseaux BT et des réseaux télécom afin de réduire l'ampleur des réseaux aériens.

Le SYDESL peut accorder une aide à hauteur de 40% pour le réseau de distribution électrique et 50% sur le réseau de télécommunication. Montant estimatif restant à charge pour la commune :

- Réseau électrique 58 100 € HT soit 69 720 € TTC
- Réseau de télécommunication 13 300 € HT soit 15 960 € TTC

Monsieur le maire demande au conseil :

- d'accepter les dépenses restant à charge et de solliciter les subventions du SYDESL,
- de demander l'inscription de ces travaux dans la programmation 2021 du SYDESL,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

### **Domaine et patrimoine : avenant à la convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement en matière de conseil en énergie partagé (CEP) :**

La commune a décidé par délibération n°126 du 28 septembre 2009, l'adhésion et l'acceptation des statuts de l'Agence Technique Départementale (ATD) de Saône-et-Loire.

La commune a accepté par délibération n°107 du 26 août 2013 de passer une convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement d'efficacité énergétique des bâtiments communaux avec l'ATD.

En raison du partenariat entre l'ATD 71 et le SYDESL pour un échange de données, il est demandé de prendre un avenant pour adapter les clauses de la convention concernant l'exploitation des données dans le cadre de leurs missions respectives.

**Adopté à l'unanimité**

### **Domaine et patrimoine : délivrance des coupes de bois : EPINAC-DIT et DINAY :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'Office National des Forêts (ONF) a proposé le plan de gestion pour l'exercice 2021. Le conseil municipal décide :

1. d'approuver l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 (coupes réglées):

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
20 d'Épinac	8.50 Ha	Coupe d'amélioration
29 d'Épinac	6 Ha	Deuxième éclaircie
36c d'Épinac	0.82 Ha	Première éclaircie
13a de Dinay	1.89 Ha	Coupe rase d'épicéa

2. de solliciter, en complément, l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 (coupes non réglées) :

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
20 d'Épinac	Un lot de futaie

3. décide la destination des coupes réglées et non réglées : vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. et délivrance du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage.
4. valide le choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour la coupe n°13a de Dinay et pour les produits mis en vente façonnés (ventes publiques et/ou en ventes simples de gré à gré).  
Il mandate l'ONF, pour les ventes de gré à gré, afin de mener les négociations et lui faire une proposition de prix, dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires.

Essence concernée : épicéa et volume approximatif envisagé de 300m<sup>3</sup>.

5. De délivrer en bloc et sur pied les parcelles n°29 et 36c d'Épinac.
6. L'exploitation sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de :

**Pour EPINAC-DIT :**

- 1<sup>er</sup> garant : CHAMOY Gilbert
- 2<sup>ème</sup> garant : ANNOT Jacky
- 3<sup>ème</sup> garant : DUTHE Patrick

**Pour DINAY :**

- 1<sup>er</sup> garant : CHAMOY Gilbert
- 2<sup>ème</sup> garant : BRIEZ Jean-Michel
- 3<sup>ème</sup> garant : MÉREAU Benjamin

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus. Le volume maximal des portions est estimé à 30 stères. Chaque affouagiste recevra le règlement d'affouage.

7. délais d'exploitation :
- Abattage du taillis et des petites futaies : 30/04/2021
  - Vidange du taillis et des petites futaies : 30/09/2021
  - Façonnage et vidange des houppiers : 30/09/2022

**Adopté à l'unanimité**

**Domaine et patrimoine : conventions et avenants d'occupation de locaux avec diverses associations :**

- Suite aux demandes des associations d'occupation des locaux communaux pour leur activité, il convient :
- de passer une convention les autorisant à occuper des locaux municipaux en fixant les modalités d'occupation,
  - ou de modifier les conventions existantes pour les adapter aux nouveaux besoins.

Monsieur le maire présente les conditions générales de mise à disposition d'un local et reprecise les occupations. Il est précisé qu'en raison de la COVID-19, un protocole sanitaire sera également établi avec chaque association.

Il est proposé au conseil :

- de mettre à disposition des associations, des locaux communaux selon les conditions exposées,
- chaque occupation fera l'objet d'une convention ou d'un avenant, avec l'association concernée,
- d'autoriser Monsieur le maire à établir et signer, conventions, avenants et tous autres documents s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

### **Domaine et patrimoine : passation d'une convention pour le piégeage des pigeons :**

Il devient nécessaire de mettre en œuvre une action de régulation de la population de pigeons afin de prévenir les risques de maladie et les nuisances occasionnées par leur prolifération dans plusieurs quartiers de la commune.

Il est proposé de passer une convention avec la société de chasse d'EPINAC afin de disposer des services d'un piégeur agréé, M. BERTHIN.

Les principaux points sont les suivants :

- intervention sur accord préalable de la commune,
- tout vol ou destruction sera à la charge du piégeur,
- le piégeur établira un rapport mensuel,
- la somme due est fixée à 2,50 € par pigeon + 35 € de frais d'intervention
- si interruption, dédommagement de 2,50 € par pigeon et 17 € de frais,
- paiement 1 fois/trimestre au vu des rapports mensuels,
- durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

**Adopté à l'unanimité**

### **Culture : convention de partenariat avec le comité de jumelage :**

*Les élus intéressés à l'affaire : M. NICOLAS, Mmes COMBARET, FOURNIER, EGEA, quittent la salle du conseil pour ce point de l'ordre du jour.*

La commune d'EPINAC est jumelée avec la ville de STEINWEILER (Allemagne). Afin de soutenir les échanges entre les deux villes et les actions du comité de jumelage, il est proposé de passer une convention de partenariat entre la ville et le comité de jumelage afin de :

- créer et intensifier l'esprit d'amitié entre les deux communes,
- promouvoir la communication et les échanges entre les habitants, les entreprises, les diverses associations scolaires, culturelles et sportives,
- développer tout autre échange possible,
- forger des liens de fraternité et de solidarité entre les citoyens.

**Adopté à l'unanimité**

### **Vœu et motion : avis concernant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage :**

L'Etat et le département de Saône-et-Loire se sont engagés à réviser le schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage. Ce document vise à organiser l'accueil des gens du voyage, répondre aux besoins des ménages résidant en habitat mobile et de doter les territoires d'infrastructures adaptées.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des documents transmis par la sous-préfecture de Saône-et-Loire et d'émettre un avis favorable au nouveau projet de schéma départemental de 2020-2026.

**Adopté à l'unanimité**

### **Questions et communications diverses :**

- ◆ Monsieur NICOLAS fait part au conseil :
  - **Foire économique :**  
La commune d'EPINAC est présente à la foire économique et participe au challenge vidéo de la CCGAM (spot vidéo de 60 sec présentant la commune).
  - **Maison de retraite :**
    - Installation du nouveau conseil d'administration,
    - Proposition de subvention d'équipement pour la réfection de la voirie.
  - **Réunions :**
    - Espace de vie sociale : 17/09/2020 à 17h30,
    - Pacte de solidarité fiscal le 22/09/2020,
    - journée cycles et handicap le 23/09/2020.
  - **Rencontre :**
    - Avec Mme CHAPUIS Jeanne, titulaire d'un BP JEPS, stage mobilité et autonomie,
    - Avec M. VOILLOT Maurice, concernant l'avenir de la FNACA.
- ◆ Madame DUPREY fait part au conseil :
  - Du problème d'excès de vitesse rue Grillot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Éric MERLIN

Jean François NICOLAS